

BULLETIN D'INSCRIPTION Formation MASTERSHIP®



SESSIONS 2023

- Du 07 au 09 mars à Paris Du 17 au 19 octobre à Paris
 Du 13 au 15 juin à Paris Du 14 au 16 novembre à Paris

Cadre réservé à AMPLITUDE :

N° :
DF :
DR :
Com :

✦ PARTICIPANT :

Nom : Prénom :
Fonction : GSM :
E-mail : Téléphone :

✦ SOCIETE :

Nom et adresse :
Code postal et ville :
Responsable formation : E-mail :
Obligatoire : Interlocuteur pour envoi du dossier complet de la formation par e-mail (convocation, convention...) :
Nom et prénom : E-mail :

✦ REGLEMENT :

Nom et adresse :
Interlocuteur : Téléphone :
N° Adhérent + N° dossier (si organisme de gestion de fonds de formation) :

✦ PRIX DE LA FORMATION PAR PERSONNE :

Coût pédagogique : 1691€HT/pers - Forfait journées d'étude : 294€HT/pers : pauses, déjeuners, supports de stage, participation aux frais de location salle/matériel, livre sur le management, (soit un total de 1985 € HT = une seule facture émise).
De 5 à 9 inscrits : Coût pédagogique : 1491€HT/pers - Forfait journées d'étude : 294€HT/pers (soit un total de 1785 € HT).
Au-delà de 9 inscrits : Coût pédagogique : 1291€HT/pers - Forfait journées d'étude : 294€HT/pers (soit un total de 1585 € HT).
L'inscription ne sera valable qu'à compter de la réception d'un chèque d'acompte de 500 €

Bulletin à nous retourner scanné à asaintjalmes@amplitude-consulting.com

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :

✦ Comment nous avez-vous connu ?

Recommandation E-mailing Internet Interlocuteur Amplitude :

✦ Je souhaite recevoir des informations sur :

Formation

Accompagnement individuel

Accompagnement collectif

BULLETIN D'INSCRIPTION Formation MASTERSHIP®



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tarif

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ainsi que les pauses sont compris dans le prix de la formation.

Conditions générales de vente

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre d'Amplitude. En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que vous retournez signé à Amplitude. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence vous sera directement facturée. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous seront facturés. Le chèque d'acompte vous sera restitué après validation de la prise en charge de l'OPCA.

Garantie de participation apportée par Amplitude

Nous programmons toutes nos formations au minimum 3 fois dans l'année. La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Amplitude se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Cas d'empêchement d'un participant

Pour favoriser un bon apprentissage, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, Amplitude facturera selon les conditions suivantes :

- Annulation 30 jours avant la formation : facturation de 30% du montant de l'action annulée
- Annulation 15 jours avant la formation : facturation de 50% du montant de l'action annulée
- Annulation 7 jours avant la formation : facturation de 100% du montant de l'action annulée

Déplacement de dates :

Toute modification de date du fait du client et intervenant dans le mois précédent la réalisation du stage donnera lieu à une facturation complémentaire de 300 € HT/jour. Cette somme viendra s'ajouter au prix jour initialement prévu et sera facturée à l'issue de la réalisation du séminaire.

Les documents légaux

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.

La facture et l'attestation de participation seront adressées en un exemplaire à l'issue de la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.